



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 14

§§§§

CIVILITES :

Le Président ainsi que tous les membres de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Jean BOULLE ancien Président du District Fluvial de Football.

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du : 08 février 2018

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : MM Gérard DEMARRE, André MAROLLE, Michel MOGIS.

Membre excusé : Mme Yvette BOTTE

§§§§

RECTIFICATIF

Dans le PV N° 11, Championnat Seniors Vétérans - Départemental 1 - Poule D

Match AL DEVILLE MAROMME / SAINT AUBIN FC

Au lieu de « match à jouer à une date ultérieure », il faut lire :

« Absence sur le terrain de SAINT AUBIN FC.

La Commission donne le match perdu par forfait, avec 0 point, à SAINT AUBIN FC, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AL DEVILLE MAROMME sur le score de 3.

Une amende de 158 euros est infligée à SAINT AUBIN FC. »

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRE DU 07 JANVIER 2018

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 19775174 US HOUPEVILLE / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE du 26 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018 sur les installations de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain,
Une amende de 7€ (1^{ère} infraction) est infligée à l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 14 JANVIER 2018

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 19774217 AL DEVILLE MAROMME / SAINT AUBIN FC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018, joué sur les installations du SAINT AUBIN FC,

Feuille de match insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 7€ (1^{ère} infraction) est infligée au SAINT AUBIN FC.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19774219 O DARNETAL / RC CAUDEBEC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19774220 AS BUCHY / GCO BIHOREL du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018, joué sur les installations du GCO BIHOREL,
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19774221 PLATEAU QUINCAMPOIX FC / FC BONSECOURS SAINT LEGER, du 10 décembre 2017 joué le 14 janvier 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n°19975048 ASCJ KURDISTAN / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY du 26 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

Réserves du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, confirmées, recevables en la forme.
Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux conformément aux prescriptions de l'article 10 des Règlements généraux de la L.F.N., est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n°19975183 FUSC BOIS GUILLAUME / A HOULME BONDEVILLE FC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

Réserves de l'A HOULME BONDEVILLE FC confirmées, recevables en la forme.
Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux, conformément aux prescriptions de l'article 10 des Règlements généraux de la L.F.N., est placé en instance d'homologation.

Match n°19975185 AS LA BOUILLE MOULINEAUX / A MALAUNAY du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n°19975186 MONT SAINT AIGNAN FC //AS GOURNAY EN BRAY du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI – DEPARTEMENTALE 3 – POULE I

Match n° 19930660 FC VIEUX MANOIR / FC DE LA VARENNE du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19930662 FC DU NORD OUEST / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Match n° 19775476 ASM AMFREVILLE / GRAND QUEVILLY FC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775477 ASL SIERVILLE / FC DES VILLAGES du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775479 O DARNETAL / FC BOOS du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 P- OULE C

Match n° 19774919 FC THOUBERVILLE / STADE DE GRAND QUEVILLY du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19774923 EN AVANT SAINT PIERRE / CMS OISSEL du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n°19774641 ISNEAUVILLE FC / AS RONCHEROLLES du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19774644 ASP MARTAINVILLE EPREVILLE / FC BOOS du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 19774775 US SAINT JACQUES / ASP MARTAINVILLE EPREVILLE du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19774774 AS RONCHEROLLES / ISNEAUVILLE FC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19774777 FC GRUGNY / FC DE LA VARENNE du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

Match n° 19775609 A HOULMOISE BONDEVILLE FC / AS CANTON D'ARGUEIL du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19775610 FC BOOS / O DARNETAL du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 19775813 AC RENAULT CLEON / RC CAUDEBEC du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.
Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 14€ (2^{ème} infraction) est infligée à AC RENAULT CLEON.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775815 AS LA BOUILLE MOULINEAUX / CO CLEON du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 19775901 FC BONSECOURS SAINT LEGER / AC BRAY EST du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre a été inversée et homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775902 MONT SAINT AIGNAN FC / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775903 FC DES VILLAGES / FUSC BOIS GUILLAUME du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

Match n° 19775992 AS LONDAISE / ROUEN ATHLETIC CLUB du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE B

Match n° 19776083 ASC YMARE / GCO BIHOREL du 10 décembre 2017, joué le 14 Janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19776084 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE / A MALAUNAY du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19776085 FC BOOS / AL DEVILLE MAROMME du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

Match n° 19776171 FC SOMMERY / FC VIEUX MANOIR du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 19776172 ASL FERRIEROISE / US SAINT MARTIN OSMONVILLE du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19776174 FC DE LA VARENNE / SAINT MARTIN DU VIVIER O du 10 décembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 21 JANVIER 2018

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Match n°19775444 GRAND QUEVILLY FC / FC DES VILLAGES du 15 octobre 2017, joué le 21 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19775468 US HOUPEVILLE / US GRAMMONT du 26 novembre 2017 ; joué le 21 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 19774738 GRUGNY FC / GCO BIHOREL du 15 octobre 2017, joué le 21 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°19774773 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE / FC SOMMERY du 10 décembre 2017, reporté au 21 janvier 2018.

Le terrain de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE ayant été déclaré impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

Match n°19775601 FUSC BOIS GUILLAUME / SAINT AUBIN FC du 26 novembre 2017, joué le 21 janvier 2018.

La rencontre a été inversée et homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 19775790 GRAND QUEVILLY FC / CO CLEON du 29 octobre 2017, joué le 21 janvier 2018.

La rencontre a été inversée et homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 19775905 US CAILLY / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE du 10 décembre 2017, joué le 21 janvier 2018.

La rencontre a été inversée.

Pour non utilisation de la F.M.I du fait de l'US CAILLY, une amende de 30€ est infligée à l'US CAILLY (article 200 et annexe 2 des RG de la L.F.N.).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Homologation du 2^{ème} tour, matches reportés

Match n° 20147742 FC MARTIN EGLISE / US ENVERMEU du 12 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147814 FC TOUFFREVILLE LA CORBELINE / FC BOOS du 12 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 5€ est infligée, au FC BOOS, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Match n° 20147782 US SAINTE MARIE DES CHAMPS / CMS OISSEL du 12 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147733, SAINT RIQUIER- ES- PLAIN / US SAINT LAURENT EN CAUX du 12 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147755 SAINT MARTIN AUX BUNEAUX / CO FONTAINE- LE- DUN du 12 novembre 2017, joué le 07 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147783 ASL DE SAINT PAËR / US HOUPEVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147747 FC ROGERVILLE / SAINT VIGOR D'YMONVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147748 US VEAUVILLE- LES -BAONS / GRAINVILLE YMAUVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147744 FC SAINT SAUVEUR / AS SAINT AUBIN ROUTOT du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 10€ est infligée, au FC SAINT SAUVEUR, pour deux licences manquantes (joueur ou dirigeant).

Match n° 20147752 FC SAINT CLAIR DES MONTS / GRAND COURONNE FC du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 20147780 AS DE LA CERLANGUE / AS LANQUETOT du 12 novembre 2017, reporté au 14 janvier 2018.

Absence de l'équipe de l'AS LANQUETOT, au coup d'envoi.

La Commission, Jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait non déclaré, à l'AS LANQUETOT, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS DE LA CERLANDE, sur le score 3 buts à 0,
- ✓ déclare l'AS DE LA CERLANDE qualifiée pour la suite de la compétition,
- ✓ inflige une amende de 165 € à l'AS LANQUETOT,
- ✓ dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'AS DE LA CERLANDE et à débiter de celui de l'AS LANQUETOT.

Match n°20147758 FC OFFRANVILLE / US GREGES du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147750 SAINT MACLOU DE LA BRIERE / AS FROBERVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147738 AS ANGERVILLE L'ORCHER / US DES LOGES du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147737 US DE BOLBEC / US NORMANVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 2014735 FC YERVILLE / US CAILLY du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20147733 CSS MUNICIPAUX LE HAVRE / FC ROLLEVILLE du 12 novembre 2017, joué le 14 janvier 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Tirage du 3^{ème} tour

Les matchs sont programmés au dimanche 25 février 2018, à 10 h 00, sur le terrain du club premier nommé.

1. CA HARFLEUR BEAULIEU	/	US SAINT THOMAS
2. US LES LOGES	/	US DE BOLBEC
3. ENT VIENNE SÂANE	/	FC YERVILLE
4. US ENVERMEU	/	BRACQUEMONT LES COPAINS
5. FC ELLETOT	/	GAINNEVILLE AC
6. FC MANNEVILLE	/	SAINT RIQUIER ES PLAIN
7. ES DU MONT GAILLARD	/	ESM GONFREVILLE
8. FC GRAND COURONNE	/	FC ANNEVILLE
9. CO FONTAINE LE DUN	/	FC CANY
10. DAVIGEL DIEPPE	/	FC GRAND QUEVILLY
11. US GREGES	/	JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
12. AS DE LA CERLANDE	/	FC ROGERVILLE



13. US GRAMMONT	/	US VATTEVILLE BROTONNE
14. FC GRUGNY	/	ISNEAUVILLE FC
15. US HOUPEVILLE	/	AJS BOSC LE HARD
16. ASL SIERVILLE	/	AS PLATEAU MARTAINVILLE EPPEREVILLE
17. FC BOOS	/	GRAINVILLE YMAUVILLE
18. AS DE MONTIVILLIERS	/	RC LE HAVRE
19. O TREFILIERIES LES NEIGES	/	LE HAVRE AC
20. A CAUCRIAUVILLE S	/	LE HAVRE FC
21. MUNICIPALUX BARENTIN	/	LE TRAIT DUCLAIR
22. ENT MOTTEVILLE CROIXMARE	/	A MALAUNAY
23. SC PETIT COURONNE	/	FC DES VILLAGES
24. US OUAINVILLE	/	US SAINTE MARIE DES CHAMPS
25. EN AVANT SAINT PIERRE	/	AS VALLEE DE SEINE
26. AS LA LONDE	/	ASM AMFREVILLE
27. A ROUENNAISE	/	FC BARENTIN
28. SAINT MACLOU DE LA BRIERE	/	LA MARE AU CLERC
29. AS GRAVILLE	/	AS SAINT AUBIN DE ROUTOT
30. SAINT MARTIN DU MANOIR	/	SS MUNICIPALUX LE HAVRE

En cas d'arrêt municipal ou d'occupation du terrain la commission inversera systématiquement les matches.

LES FEUILLES DE MATCHES SONT A ENVOYER A L'ADRESSE DU D.F.S.M. A BOIS GUILLAUME, PAR LE CLUB RECEVANT, DANS LES 24 HEURES SOUS PEINE DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES.

Prochain tour le dimanche 11 MARS 2018



ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 07 février 2018

A : 14 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Dieppe

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : MM Jean Luc TIRET, Dany COLE.

Membre excusé : M. Gérard LELIEVRE

§§§§

COUPE SENIORS APRES-MIDI D3 ANDRE CAILLOT

Calendrier du 3^{ème} tour

Le tirage au sort intégral du 3^{ème} tour a eu lieu le mercredi 7 février 2018.

Tous les matches auront lieu le Dimanche 25 février 2018, à 14 Heures 30, sur le terrain du club premier nommé

01) – U.S. GRANDCOURT	/ F.C. BELLEVILLE-SUR-MER
02) – U.S. SAINTE-COLOMBE ou F.C. GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE	/ ENTENTE MOTTEVILLE-CROIXMARE (2)
03) – U.S. HERICOURT-EN-CAUX (2)	/ F.C. LOUVETOT
04) – A.S. SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE (2)	/ G.A.S.E.G. SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS
05) – U.S. DOUDEVILLE (2)	/ U.S. PALUEL
06) – U.S. YEBLERON	/ A.S. SASSETOT-THEROULDEVILLE (2)
07) – U.S. SAINT-JEAN FRESQUIENNES	/ U.S. VALLEE CAUDEBEC (2)
08) – F.C. CRIQUIERS	/ A.S. LE TREPORT (3)
09) – U.S. ENVERMEU (2)	/ NEUVILLE.A.C. (2)
10) – F.C. BAILLY-EN-RIVIERE	/ F.C. OFFRANVILLE (3)
11) – R.C. FLOCQUES (2)	/ F.C. BLANGY NORMANDIE
12) – F.C. BIVILLE LA BAIGNARDE (2)	/ ENTENTE VIENNE ET SAANE (2)
13) – F.C. MARTIN-EGLISE	/ E.S. JANVAL/DIEPPE (2)
14) – STADE BERNEVALAIS	/ F.C. BETHUNE (2)
15) – C.A. LONGUEVILLE-SUR-SCIE (3)	/ F.C. NEUFCHATEL-EN-BRAY (3)
16) – U.S. MONCHY-SUR-EU	/ O. MELLEVILLE
17) – ATHLETI'CAUX.F.C. (2)	/ E.S. SAINT ANTOINE (2)
18) – F.C. GRUCHET (2)	/ A.S. SAINT-JEAN DE LA NEUVILLE
19) – U.S. GRAMMONT (2)	/ A.L. TOURVILLE-LA-RIVIERE (2)
20) – U.S. SAINT-JACQUES SUR DARNETAL	/ F.C. SAINT-ETIENNE DU ROUVRAY (3)



EXEMPTS :

- C.A. HARFLEUR BEAULIEU
- J.S. BREUTE (2)
- U.S.F. FECAMP (3)
- M.J. TROUVILLE ALLIQUERVILLE
- A.S. PETIVILLE
- E.S. POINTE DE CAUX
- A.S. MADRILLET CHATEAU BLANC (3)
- S. SOTTEVILLE C.C. (3)
- F.C. SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY (2)
- A.S. BUCHY (2)
- ECOLE DE FOOT ELBEUF (2)
- A.S. DU CANTON D'ARGUEIL (2)

RAPPEL

Article 4 du Règlement de la Coupe Seniors André Caillot :

« En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes sont départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur ».

Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors André Caillot :

« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime) ».

Prochain tour : 1/16^{èmes} de finale le dimanche 11 mars 2018

§§§§

COUPE SENIORS APRES-MIDI D1 & D2 JEAN MERAULT

CALENDRIER DU 3^{ème} TOUR

Le tirage au sort intégral du 3^{ème} tour a eu lieu le mercredi 7 février 2018.

Tous les matches auront lieu le dimanche 25 février 2018, à 14 Heures 30, sur le terrain du club premier nommé

01) – YVETOT.A.C. (2)	/	U.S. DOUDEVILLE
02) – F.C. TOTES	/	YERVILLE.F.C.
03) – ENTENTE VIENNE ET SAANE	/	U.S. VATTEVILLE BROTONNE
04) – A.S. SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE	/	U.S. BACQUEVILLE (2)
05) – A.S. SASSETOT THEROULDEVILLE	/	O. PAVILLY (2)
06) – F.C. BARENTIN	/	F.C. BIVILLE-LA-BAIGNARDE
07) – F. BOUCLE DE SEINE (2)	/	U.S. LUNERAY (3)
08) – F.C. FREVILLE BOUVILLE	/	U.S. HERICOURT-EN-CAUX
09) – U.S. GREGES	/	F.C. DU PETIT CAUX
10) – U.S. AUFFAY	/	PLATEAU/ASSOCIATION.A.S. (B)
11) – E.S. JANVAL DIEPPE	/	A.J.C. BOSC-LE-HARD
12) – F.C. BETHUNE	/	U.S. CRIEL-SUR-MER
13) – A.S. LE TREPORT	/	F.C. OFFRANVILLE (2)

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



14) – U.S. NORMANDE 76	/	E.S. TOURVILLE-SUR-ARQUES (2)
15) – F.C. LES GRANDES-VENTES	/	J.S. SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT (2)
16) – F.C. VALLEE BOUVAINCOURT PONTS	/	U.S. LONDINIÈRES
17) – E.S. MONTIGNY VAUPALIERE	/	R.C. CAUDEBEC (2)
18) – A.S. CANTON D'ARGUEIL	/	A.L. TOURVILLE-LA-RIVIERE F.C.
19) – ROUEN SAPINS F.C. GRAND-MARE (2)	/	A.S. LA BOUILLE MOULINEAUX
20) – A. MALAUNAY	/	F.C. GRAND COURONNE
21) – SAINT-AUBIN F.C. (2)	/	F.C. BONSECOURS SAINT-LEGER (2)
22) – A.S. BUCHY	/	ECOLE DE FOOT ELBEUF
23) – F.C. SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY	/	PLATEAU QUINCAMPOIX F.C.
24) – A.S.C.J. KURDISTAN	/	F.U.S.C. BOISGUILLAUME (3)
25) – E.S.I. SAINT-ANTOINE	/	U.S. SAINT-THOMAS
26) – U. FONTAINE	/	E.S. DU MONT GAILLARD (2)
27) – F.C. EPREVILLE	/	U.S. CAP DE CAUX (2)
28) – A.S. SAINT-VIGOR YMONVILLE	/	A.S. BEUZEVILLE LA GRENIER
29) – LE HAVRE F.C. 2012	/	S.S. GOURNAY
30) – A.S. SAINTE-ADRESSE BUT (2)	/	U.S. LILLEBONNE (2)
31) – F.C. PARC D'ANXTOT	/	HAVRE S'PORT F.
32) – U.S. BOLBEC (2)	/	F.C. MANEGLISE

RAPPEL

Article 4 du Règlement de la Coupe Seniors Jean Merault :

« En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes sont départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur ».

Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors Jean Merault :

« Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime) ».

Prochain tour : 1/16^{èmes} de finale le dimanche 11 mars 2018

§§§§

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la Commission,
Jean Luc TIRET**